

ARCHIVE DU TRIMESTRE

JUILLET 2023
N° 25

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

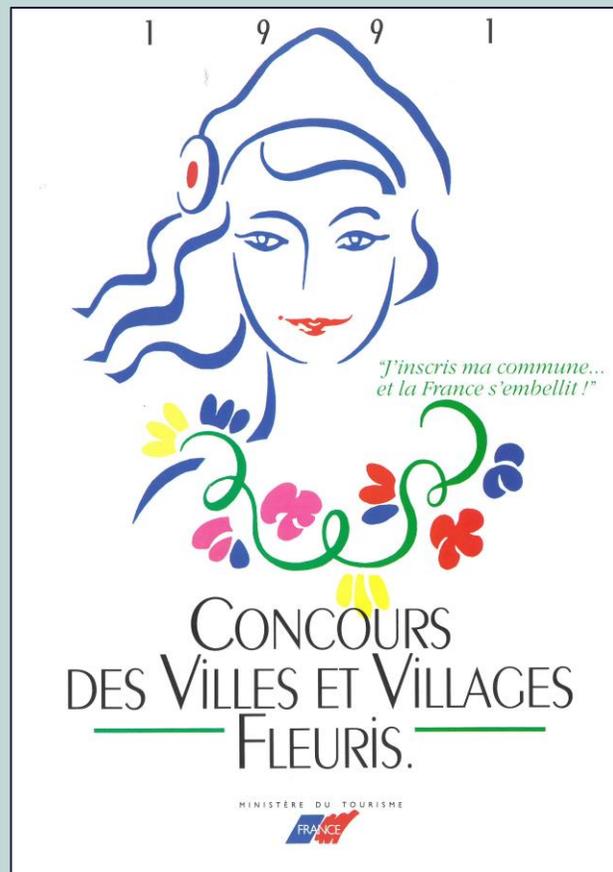


Page de couverture du palmarès établi par le Comité national pour le fleurissement de la France (édition 1987). Archives de la Région Grand Est, site de Strasbourg, 1379 WAL 39.

Si vous passez vos vacances en France cette année, vous aurez peut-être l'occasion d'admirer les magnifiques compositions florales et végétales dans les villes et villages des régions traversées. Pour de nombreux Français, la présence du label "Villes et Villages Fleuris" au sein d'une commune influence leur choix de destination touristique. Le premier concours pour promouvoir le fleurissement de la France a été organisé en 1959 par le ministère des Travaux Publics, du Transport et du Tourisme. Depuis 1972, la coordination de l'opération est assurée par l'association du Comité national pour le fleurissement de la France, rebaptisé en 2001 Conseil national des villes et villages fleuris (CNVVF).



La mise en œuvre des lois de décentralisation a marqué une étape importante dans l'évolution de la politique de fleurissement. A partir de 1986, en effet, le Comité national décide de mieux utiliser les relais régionaux et départementaux. Le concours fait l'objet d'une réorganisation complète en 1988, selon un modèle très hiérarchisé à trois niveaux : départemental, régional et national. Le jury départemental effectue chaque année une tournée et sélectionne les communes à présenter au concours régional. Le jury régional programme sa tournée en fonction des préconisations des jurys départementaux. Il décerne pour les villes les 1^{ères}, 2^{es} et 3^{es} fleurs. Il a la possibilité de proposer au jury national les villes pressenties pour l'obtention de la 4^e fleur. Le jury national, quant à lui, décerne les 4^e fleurs et les Grands Prix nationaux.



Affiche du Concours des Villes et Villages Fleuris (édition 1991). Archives de la Région Grand Est, site de Strasbourg, 1855 WR 3 (1).

Tournée estivale du jury régional alsacien (1990) : entrée de Rumersheim (Bas-Rhin). Archives de la Région Grand Est, site de Strasbourg, 4013 W 60.



Le jury régional est composé d'élus, de représentants des Agences départementales du tourisme et de professionnels de l'horticulture désignés par le président du conseil régional. Chaque année au cours de l'été, les membres des jurys régionaux se lancent dans un véritable marathon en autocar pour visiter les communes candidates. Le planning prévisionnel du jury alsacien pour l'édition 1993 du concours est particulièrement chargé. Le circuit est programmé sur deux jours, le mardi 17 et le mercredi 18 août. Les communes bas-rhinoises sont visitées le mardi : six le matin et huit l'après-midi. Le mercredi, c'est le tour des communes haut-rhinoises : dix le matin et huit l'après-midi. Les plus petites communes bénéficient d'une visite rapide de 10 à 15 minutes. Pour les communes plus importantes, telles Mulhouse ou Haguenau, une durée de 45 minutes est prévue.



Tournée estivale du jury régional alsacien (1991) : entrée de Pulversheim (Haut-Rhin). Archives de la Région Grand Est, site de Strasbourg, 4013 W 80.



Tournée estivale du jury régional alsacien (1991) : lavoir fleuri à Kappelen (Haut-Rhin). Archives de la Région Grand Est, site de Strasbourg, 4013 W 82.

Des prix spéciaux sont parfois institués. En 1991, le conseil régional de Lorraine prend l'initiative de créer "un prix de l'arbre" et un "prix de la mise en valeur d'un monument historique".

Le dispositif des tournées de fleurissement est assez lourd, mais présente de nombreux aspects positifs. Les communes sont encouragées dans leurs efforts de fleurissement et peuvent profiter des conseils des horticulteurs qui accompagnent les élus. L'effet incitatif est certain : en 1992, 55 localités sont primées en Alsace ; en 1997, elles sont déjà 97.



A l'heure actuelle, le label « Villes et Villages Fleuris » est toujours autant plébiscité. En 2022, le Grand Est comptait 982 communes bénéficiant de ce label. La dernière tournée régionale de fleurissement a eu lieu du 28 juin au 27 juillet 2022 et a concerné 128 communes en Champagne-Ardenne, 120 en Alsace et 81 en Lorraine. Les critères de notation ont beaucoup évolué depuis les origines et prennent désormais davantage en compte les aspects environnementaux (biodiversité, protection des sols, valorisation des déchets).



Diplôme décerné par le Comité régional du tourisme de Lorraine à la commune de Beaulieu-en-Argonne (Meuse) en 1991. Archives de la Région Grand Est, site de Metz, 373 WLO 10.



Service Archives et Stratégie de l'Information
archives@grandest.fr

Site de Strasbourg	Site de Châlons-en-Champagne	Site de Metz
Siège du Conseil Régional 1 place Adrien Zeller BP 91006 67070 STRASBOURG CEDEX Tél. 03.88.15.67.66 ou 03.88.15.38.02	Hôtel de Région 5 rue de Jéricho 51037 CHALONS-EN-CHAMPAGNE CEDEX Tél. 03.26.70.31.63	Hôtel de Région Place Gabriel Hocquard CS 81004 57036 METZ CEDEX Tél. 03.87.33.62.73 ou 03.87.33.62.53